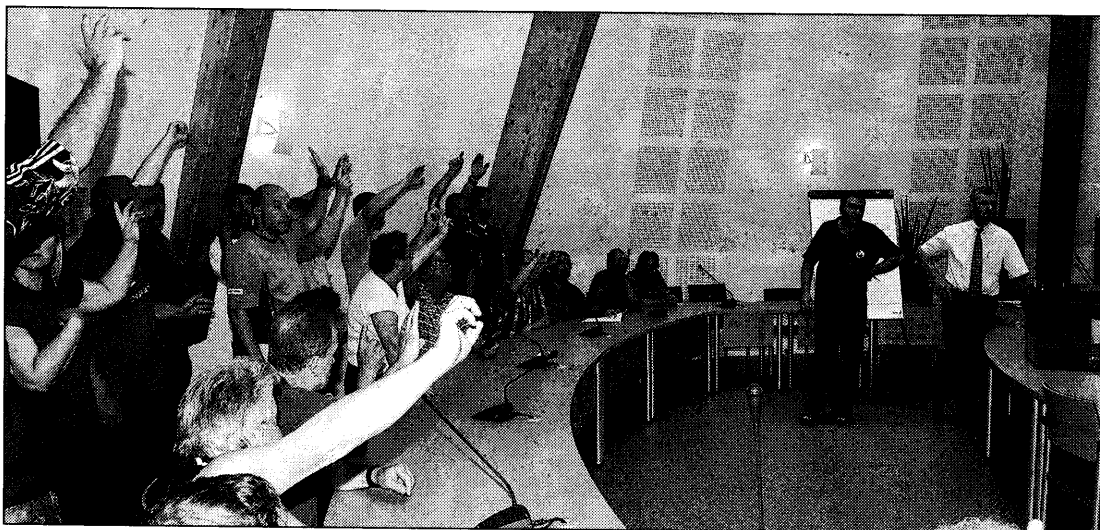


Les salariés majoritaires de FO disent non à l'accord de « la dernière chance »

Ceux pro- CFDT avaient voté pour toucher la somme de 20 000 € en deux fois



A l'issue du vote à bulletins secrets, les salariés pro FO autour de leur leader Jean Joseph Galéa au fond à gauche, à côté du directeur du travail ont voté à main levée pour la cession du stock de pièces que l'américain Lear veut racheter mais aussi pour la poursuite de l'occupation de l'usine et l'empêchement de la vente des machines le 22 juillet prochain.

Les dés sont jetés pour les salariés de Proma qui occupent leur usine depuis quatre mois ! Lundi soir, lors d'une réunion à huis clos au siège de la communauté de communes giennoise, ils ont tranché, à bulletins secrets : 44 d'entre eux, pro-Force Ouvrière, contre 31 pro-CFDT, ont rejeté les dernières propositions présentées par le directeur départemental du travail M. Duhem.

Des offres jugées inacceptables par Force Ouvrière

Il n'y a guère eu de surprise car ces salariés s'étaient déjà réunis jeudi dernier pour en discuter. Ils ont estimé que les dernières offres et notamment celle de Proma (150 000 € supplémentaires au lieu de 200 000 € espérés) étaient toujours inacceptables.

« Il y a également beaucoup trop d'incertitudes sur les montants à venir pour le deuxième versement » estimait, à l'issue du vote, Jean-Joseph Galéa, le représentant de Force Ouvrière, évoquant les éventuels fruits de la vente des machines dont d'ailleurs aujourd'hui Proma Italie revendique la propriété, notamment de la chaîne de peinture.

Reste que les salariés pro FO n'ont pas bloqué la porte à d'autres négociations en acceptant dans la foulée de libérer le stock de pièces détenu à l'usine giennoise pour un montant estimé à 340 000 € : « on attendra d'avoir le chèque avant de livrer les pièces » préviennent les salariés qui maintiennent l'occupation de l'usine et entendent bien empêcher la vente des machines outils prévue pour le 22 juillet.

de 343 000 € et d'un abondement de 500 000 € de Proma.

Un deuxième versement leur aurait été ensuite octroyé sans doute à l'automne en fonction d'un reliquat de trésorerie et des fonds dégagés par la vente du matériel le 22 juillet, soit 8 400 € supplémentaires, augmentés a priori d'une somme de la part de Proma, soit un total pour les deux versements de 20 000 €, versés par le liquidateur.

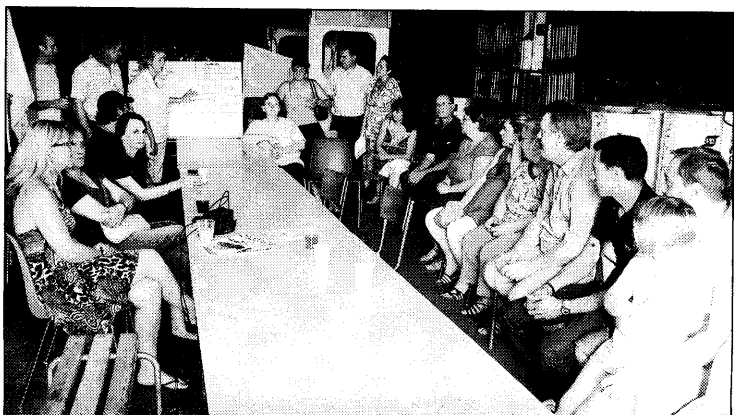
Mais condition supplémentaire à cette offre, l'abandon des poursuites devant le tribunal des prud'hommes engagées par 48 salariés réunis sous la bannière de Force Ouvrière (notre édition du 17 juin).

Même déception du côté de la CFDT qui avait réuni ses troupes jeudi soir à l'usine occupée où l'on s'inquiétait du montant assez aléatoire du second versement : vente du

matériel et promesse de versement de Proma ! C'est pourquoi lundi soir, l'accord souhaité par la CFDT était assorti d'une clause sur le montant du second versement avec la possibilité de poursuivre le mandataire judiciaire en cas de non-respect !

Le seul accord que les représentants des salariés avaient accepté à l'issue de quatre heures de réunion mercredi en préfecture, c'était donc celui de la consultation de la base lundi soir. Pour le préfet, les salariés n'avaient donc plus que deux choix : « accepter cette transaction avec la certitude de percevoir une somme rapidement ou refuser la proposition et poursuivre dans la voie judiciaire, nécessairement plus incertaine ». « L'État est allé au maximum de ce qu'il pouvait faire pour faciliter un accord entre les parties » avait conclu le préfet.

Rémi Bichon



La CFDT avait présenté jeudi dernier aux salariés les termes de l'alternance

La CFDT avait présenté jeudi dernier salariés les termes de l'alternative financière définie en préfecture, se disant prête à évacuer le site, quelle que soit l'issue du vote de l'ensemble des salariés sur ce protocole du 7 juillet.

Du côté de la CFDT, les deux représentantes Sylvie Geerts et Corinne Guériteau avaient fixé la barre à 22 000 €. Lundi soir, les salariés pro CFDT ont accepté l'offre chiffrée à 20 000 € environ, estimant que c'était un bon compromis face à une hypothétique somme de 32 000 € qui ne serait acquise qu'au terme d'une bataille juridique à l'épilogue incertain en faveur des salariés. La déception était grande chez les salariés pro CFDT et des mots ont fusé à l'encontre des salariés FO et notamment de leur ancien collègue et secrétaire de la section locale FO, Gilbert Delas !

Le conflit qui avait commencé dans l'unité des salariés s'achève dans la douleur et la division : « nous arrêtons l'occupation de l'usine dès ce soir » annonçaient les représentantes de la CFDT qui estiment qu'il n'y a plus que la voie juridique pour régler le litige qui les oppose à Proma Italie.

Une réunion de la dernière chance mise sur pied par le préfet

C'est mercredi dernier, à la préfecture d'Orléans, que le nouveau préfet Gérard Moisselin avait réussi à réunir les dirigeants de Proma Italie, M. Bolinno et son avocat, des responsables du groupe américain Lear, donneur d'ordre à la société Proma France, le directeur départemental du travail, l'administrateur et liquidateur judiciaire, M^e Jousset, la sous-préfète de Montargis-Gien, Christian Bouleau, le président de la communauté de communes et suppléant du député Jean-Pierre Door excusé, tout comme le sénateur Jean-Pierre Sueur retenu au Sénat, mais aussi pour la première fois le directeur des AGS. Les représentants des salariés, Jean Joseph Galéa (FO), Corinne Guériteau et Sylvie Geerts (CFDT) étaient accompagnés de leur représentant de section locale ou départementale.

« Le dossier n'a pas évolué depuis un an, on se fout de nous » confiait Jean-Joseph Galéa jeudi matin devant les salariés pro-FO réunis à la section locale. « On y allait avec un espoir, il en est sorti des propositions inacceptables », estimait-il. En effet, on avait promis aux salariés un premier versement de 10 000 euros en juillet s'ils libéraient le site afin de permettre la vente des machines outils prévues pour le 22 juillet sous le marteau de M^e Renard. 10 000 € par salarié qui proviendraient dans un premier temps du rachat du stock de pièces par Lear pour un montant



Les salariés soutenus par Force Ouvrière s'étaient prononcés jeudi dernier contre les termes du protocole du 7 juillet défini en préfecture, qui ne présente à leurs yeux aucune certitude de paiement au-delà d'un premier versement de 10 000 €.

Les licenciements des salariés protégés refusés !

Faisant l'objet d'une procédure à part, le licenciement de huit des dix salariés protégés par leur mandat de représentants du personnel a été refusé par l'inspection du travail. Le liquidateur judiciaire doit donc revoir sa copie et procéder à une nouvelle convocation des salariés protégés les 20 et 21 juillet prochains !

À noter que plusieurs salariés de Proma ont déjà retrouvé du travail dont pour certains juste de l'autre côté de la ligne de chemin de fer ! En tout cas le préfet a assuré « que tout était mis en œuvre pour le reclassement des salariés et la revitalisation du bassin d'emploi de Gien ». Il a également annoncé qu'un dossier était en cours de constitution pour l'intervention du fonds national de revitalisation du territoire. Cela permettrait de subventionner des projets privés créateurs d'emplois.

« Beaucoup de regrets » pour Jean-Pierre Door et Christian Bouleau

Le député Jean-Pierre Door et son suppléant, Christian Bouleau, maire de Saint Brisson/Loire et président de la communauté de communes giennoises ont réagi au vote négatif de la majorité des salariés. « On s'est investi dans les négociations, nous avons œuvré pour que tout le monde se mette autour de la table et obtenu une médiation la semaine dernière avec le directeur départemental du travail » confie Christian Bouleau, ajoutant « on espérait que cela aboutirait ». « Nous sommes très tristes et très inquiets pour ceux qui auraient eu besoin de cette somme » confie Christian Bouleau qui exprime, avec Jean Door, « beaucoup de regrets » à propos de ce résultat. « La décision des salariés remet tout en cause et il y a maintenant une grande incertitude pour l'avenir » estime Christian Bouleau.



Dans la salle du conseil de la communauté de communes et à huis clos, le directeur départemental du travail, accompagné de l'inspectrice du travail, est venu présenter aux salariés de Proma les dernières propositions financières avant qu'ils ne se prononcent par un vote à bulletins secrets